



CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

25 39 58 10/11/12

HORAIRES : Dépôt de 8H00-12H00

Retrait 13H-15H30

www.me.bf

Pour tout
renseignement
appeler au
01 15 97 97
01 15 49 49

FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

POUR LES PERSONNES MORALES

Formalités à accomplir :

1. REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM);
2. DECLARATION D'EXISTENCE FISCALE ET NUMERO DE L'IDENTIFIANT FINANCIER UNIQUE (IFU);
3. NOTIFICATION EMPLOYEUR (CNSS).

LISTE UNIQUE DES PIECES REQUISES A FOURNIR AU CEFORE POUR L'ENSEMBLE DES FORMALITES

- 1 photocopie de la pièce d'identité ou du Passeport du ou des gérants et de tous les associés ;
- 1 fiche de déclaration sur l'honneur dûment signée par le ou les gérants (formulaire disponible au CEFORE et sur le site de la MEBF : www.me.bf) ;
- 1 extrait de casier judiciaire (Bulletin N°3) de moins de 3 mois du ou des gérants. Les personnes ne pouvant pas établir leurs casiers judiciaires à Ouagadougou disposent de 75 jours pour l'apporter au CEFORE afin de compléter leur dossier ;
- 1 exemplaire des statuts de la société ;
- 1 exemplaire du Procès-Verbal de l'assemblée générale constitutive ;
- 1 exemplaire de la déclaration de souscription et de versement du capital (DSV) et/ou la déclaration de régularité et de conformité (DRC) ;
- L'un des documents suivants au nom de la société :
 - 1 Contrat de bail à usage commercial enregistré aux impôts, un titre foncier, un Permis Urbain d'Habiter, une attestation d'attribution de parcelle, une facture d'eau
- 2 exemplaires du formulaire M1;
- 2 actes de dépôt au moins.
- 1 fiche de visite visée par le service des impôts dont relève l'entreprise
- Attestation de réservation de Dénomination sociale, nom commercial, sigle

1. Pour les étrangers, il convient d'adresser une demande d'autorisation d'exercer le commerce au Ministre en charge du commerce :

Cette demande comporte les éléments suivants : Une demande timbrée à 1 000 F, une copie des statuts de la société, une fiche de renseignement coûtant 1210F et timbrée à 20 000 F CFA.

2. La Maison de l'Entreprise vous offre gratuitement deux formations : une formation sur la création d'entreprise et une formation sur le management de la nouvelle entreprise. Par ailleurs elle vous donne des facilités d'ouverture de comptes bancaires dans ces locaux et aussi une annonce légale sur son site internet www.me.bf. Pour visualiser les annonces légales sur le site, allez à téléchargement et saisissez la dénomination sociale de votre entreprise.

Frais d'accomplissement des formalités de création de la société : 47 500 F CFA

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés

Date de mise en circulation : 01/10/2014

Le coût de la prestation pour la sécurisation du Registre de commerce est fixé à 3000F



FS 567021

DOC/CEFORE /1_Rev8